

## Décision dans la procédure d'opposition n° 5570

*Opposante SANOFI-SYNTHELABO*, 174, Avenue de France, 75013 Paris, représenté par Kirker & Cie, Conseils en Marques SA, Case postale 153, 1226 Thônex  
marque internationale n° 613 039 «ISCOVER» contre

*Défenderesse ORION CORPORATION*, Orionintie 1, FIN-02200 Espoo (Finlande)  
(pas de représentation) marque internationale n° 767 449 «ISTOVEL».

Le 28 janvier 2003, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. L'opposition n° 5570 contre l'enregistrement international n° 767 449 «ISTOVEL» est close par classement.
2. La moitié de la taxe d'opposition, soit 400 francs, sera restituée à l'opposante dès que la présente décision sera entrée en force.
3. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

### *Voies de droit:*

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours auxquels seront joints une copie de la décision attaquée doivent être présentés en trois exemplaires.

28 janvier 2003

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:

Division des marques

## Décision dans la procédure d'opposition n° 5570

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.02.2003
Date	
Data	
Seite	678-678
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 990

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.